



ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION ET LA SAUVEGARDE DE LA VIEILLE EGLISE DE BONNIEUX

Association loi 1901 SIRET n° 512 000 043 00012
Siège social en Mairie -84480 Bonnieux
Rue Jean-Baptiste Aurard

asso.vieilleeglise.bonnieux@gmail.com

Bulletin d'adhésion, renouvellement ou don – 2018

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
.....
Tél......email.....

Cotisation annuelle : [] membre actif : 20 € [] couple : 30 €
[] membre bienfaiteur : 75 € et + [] Don

Verse la somme de.....€ par chèque

Rappel des dispositions fiscales actuellement en vigueur

Pour les particuliers votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : un don de 100 € = 66€ d'économie d'impôt.*
- pour l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte pour un don de 66 666 €)
Exemple : un don de 1000 € = 750 € d'économie d'impôt.

Concernant l'ISF devenue l'IFI, l'association ne bénéficiant pas des avantages fiscaux, le chèque doit être libellé à l'ordre de la Fondation du Patrimoine et renvoyé directement à :

**Fondation du Patrimoine PACA- Palais de la Bourse
CS 21 856 – 13 221 Marseille cedex 01**

Pour de plus amples renseignements : www.fondation-patrimoine.org/fr/provence-alpes

A.....le.....signature.....

Pour les adhésions et les dons le chèque est à établir à l'ordre de :

Association pour la restauration et la sauvegarde de la Vieille Eglise de Bonnieux

Bulletin et règlement à adresser à JP Clairembeaud (trésorier de l'association)
9 rue Raspail 84480 Bonnieux